Dordogne

Déclaration UNSA Education

CTSD 08 février 2016

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous nous réunissons pour la 1ère fois en Comité Technique en cette nouvelle année 2016. 2015, avec son cortège terrible de violences, aura marqué durablement la République Française. Les attentats sanglants, les drames humains qu'ils créent, ne marquent pas seulement nos esprits. Ils nous éclairent aussi, par contrecoup, sur le vrai sens des valeurs républicaines qui fondent notre vivre ensemble français.

Et pourtant... attentats, inégalités, chômage... autant de coups de boutoir assénés sur notre société qui la font vaciller sur ses principes démocratiques, hésiter sur son modèle.

A sa place syndicale, l'UNSA Education a dit, et son soutien au combat implacable contre le terrorisme fanatique, et son attachement au cadre démocratique républicain. Nous comprenons l'état d'urgence légitimement décrété par une République qui voit ses citoyens et ses valeurs attaqués de plein fouet. Cependant, les restrictions de libertés collectives et individuelles qu'il implique, doivent pour l'UNSA Education, rester temporaires et étroitement contrôlées. La constitutionnalisation de l'état d'urgence contenue dans l'article 1 du projet de loi ne peut donc que nous laisser interrogatifs. Quant à l'article 2 et la déchéance de nationalité française pour des binationaux nés français, voire même pour des français qui deviendraient par conséquent apatrides, l'UNSA Education ne peut qu'exprimer son complet désaccord. Non seulement son efficacité dans la lutte contre le terrorisme est nulle, mais cette mesure viendrait déséquilibrer gravement les principes autour desquels s'est construit le concept de nationalité en France, par le sol ou par le sang. En République, lorsqu'on est Français de naissance, on ne l'est ni plus, ni moins que d'autres : on l'est à égalité avec tous les autres. Plutot que de créer différentes catégories de Français, l'urgence est, pour l'UNSA Education, de renforcer la cohésion sociale et de faire vivre la laïcité.

Venons-en désormais à l'ordre du jour de ce CTSD et à la répartition des moyens pour la rentrée 2016. Avec 4 postes en plus dans le 1er degré et 8 pour le 2nd degré, la priorité à l'Education est réaffirmée et nous nous en félicitons.

La tenue de ce CTSD sur les effectifs et les DGH est l'aboutissement de la répartition des moyens qui doit, entre autres, permettre à la rentrée prochaine la mise en place de la nouvelle grille horaire de la réforme du Collège. Malgré une baisse des effectifs dans les collèges du département, l'UNSA Education acte que cette réforme apporte une part substantielle de moyens supplémentaires vers l'ensemble des élèves scolarisés en collège.

Malgré tout, l'UNSA Education regrette que ce calendrier contraint et resserré ne permette pas aux instances paritaires de jouer pleinement leur rôle en mettant en perspective les documents fournis par l'administration et les difficultés remontées des établissements.

Pour en terminer avec le collège, l'UNSA Education a dénoncé en CTA le fait que les élèves de SEGPA ne puissent pas bénéficier des moyens supplémentaires comme l'ensemble des collégiens. Cette différence de traitement au sein d'un même établissement est incompréhensible. L'UNSA Education réitère ici son attachement à la gestion de la grande difficulté scolaire et à la scolarisation des élèves à besoin particulier. Nous regrettons, localement, de ne pas avoir la dotation horaire spécifique des SEGPA.

Dans les lycées généraux et technologiques, malgré l'objectif de maintenir le taux d'encadrement, nous constatons une augmentation due notamment à une légère poussée démographique. Les conséquences impacteront la qualité du service à n'en pas douter : comment faire classe avec plus de 32 élèves en moyenne par division ? Comment accepter que certaines classes auraient un effectif de 38 élèves l'an prochain ? De plus, cette augmentation du nombre d'élèves ne peut être prise en compte qu'en supprimant le financement d'options facultatives non linguistiques : nous le déplorons.

Enfin, concernant la voie professionnelle, nous constatons de nouveau une baisse d'effectifs qui nous interroge sur son avenir dans le département alors que la Ministre a annoncé fin janvier des mesures. Ces dernières concernent la promotion et la valorisation de l'enseignement professionnel au sein des lycées professionnels ; elles sont annoncées pour 2017. Ces décisions doivent être prises maintenant pour que ces créations soient effectives.

En conclusion, nous rappellons que l'UNSA Education demeure très attachée à une préparation la plus sereine possible de la rentrée scolaire tant pour les personnels que pour les autres acteurs du système scolaire. Nous nous inscrirons pleinement dans cette démarche et serons le relais combatif et pragmatique de nos collègues.

La délégation UNSA Education: Yamina AZZOUG, Jérôme BOUSQUET, Natacha ETOURNEAU, Anne MARCHAND, François MARTY